

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 5 JANVIER 2017

N° 2017-01-14

Objet : Chèques cadeaux

La Présidente propose aux membres du Comité Syndical d'offrir chaque année, à chacun des agents du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales (hors stagiaires de l'enseignement), un carnet de chèques cadeaux dont la valeur sera déterminée en fonction de la période d'activité de l'agent au cours de l'année écoulée (hors congés de longue maladie et congés de longue durée).

Critères d'attribution :

Durée de la période d'activité sur l'année	Montant attribué
- De 1 mois à 3 mois	Vingt-cinq euros
- De 3 mois et 1 jour à 6 mois	Cinquante euros
- De 6 mois et 1 jour 9 mois	Soixante-quinze euros
- De 9 mois et 1 jour à 1 an	Cent euros

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical :

- **Approuve** la proposition de la Présidente.
- **Habilite** la Présidente à établir annuellement la liste des agents bénéficiaires et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Henriette MARTINEZ